

CIC — CENTRE  
INTERCANTONAL  
D'INFORMATION  
SUR LES CROYANCES  
— RAPPORT  
ANNUEL 2015

# Sommaire

Avant-propos	4
<b>Rapport Annuel 2015</b>	
1. Le CIC en bref	7
2. Conseil de fondation et personnel	9
3. Statistiques des demandes	10
4. Activités du CIC	17
5. Développement et objectifs pour 2016	21
6. Comptes annuels en 2015	22
<b>Annexe</b>	
Revue de presse 2015	28
Les 3 dépliants de recommandations du CIC	34

# Sigles

## Définition des sigles utilisés

<b>ASDFI</b>	Association suisse pour la défense de la famille et de l'individu
<b>CIAOSN</b>	Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, institué auprès du Service public fédéral de Justice de Belgique, Bruxelles
<b>CIC</b>	Centre intercantonal d'information sur les croyances, Genève
<b>GRIS</b>	Groupe de recherche sur l'Islam en Suisse, Lausanne
<b>HEP-VD</b>	Haute école pédagogique de Lausanne
<b>INFORM</b>	Information Network Focus On Religious Movements, Londres
<b>ISSRC</b>	Institut de sciences sociales des religions contemporaines
<b>LAVI</b>	Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions
<b>MIVILUDES</b>	Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, Paris
<b>SISR</b>	Société internationale de sociologie des religions
<b>SSP</b>	(Faculté de) Sciences sociales et politiques
<b>UNADFI</b>	Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes
<b>UNIL</b>	Université de Lausanne

# Avant-propos

LE CENTRE INTERCANTONAL D'INFORMATION SUR LES CROYANCES (CIC), créé en 2002 et financé par les cantons de Genève, Vaud, Valais et Tessin, est le seul organisme, indépendant d'institutions religieuses, à fournir pour ces quatre cantons, des informations sur des questions religieuses et en particulier sur les nouvelles spiritualités. Dans un contexte marqué par une augmentation de la diversité religieuse et par l'apparition de nouveaux radicalismes religieux, c'est dire l'importance que revêt cet organisme pour les milieux politiques, administratifs, scolaires, pour les organisations religieuses et pour les particuliers.

## Zoom sur des activités développées en 2015

L'année 2015 aura notamment été marquée par les nombreux attentats terroristes commis au nom de l'Etat islamique (France, Nigéria, Tunisie, Turquie, Yémen, etc.) et par les débats politiques qu'ils ont suscités. Le **phénomène djihadiste** a aussi touché la Suisse et engendré de nouveaux besoins d'information auprès du CIC. En 2015, le CIC a en effet davantage été interrogé sur les formes de radicalisme dans l'islam et il a davantage été sollicité par les autorités publiques sur les questions de politiques de prévention. Il a donc répondu à ces nouvelles exigences en s'investissant tout particulièrement dans l'acquisition d'une documentation de qualité sur cette thématique. Pour cela, il a assisté à des séminaires et colloques, a noué des relations avec des spécialistes et recueilli jour après jour une documentation spécialisée et diversifiée. Pour le CIC, une bonne compréhension du phénomène djihadiste est fondamentale pour définir une politique de prévention efficace, sans discriminer la communauté musulmane.

Les **nouvelles politiques religieuses** entreprises par les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel ont également suscité de nouveaux besoins en information. Le CIC a, par exemple, participé activement aux travaux de la commission consultative mise sur pied dans le canton de Neuchâtel en juillet pour légiférer sur la reconnaissance de nouvelles communautés. Dans le canton de Vaud, le CIC a poursuivi son travail au sein de la commission consultative en matière religieuse en accompagnant les demandes de reconnaissance adressées par les communautés religieuses après la mise en vigueur, en janvier 2015, du règlement.

Les besoins du public en matière d'information ne sont cependant pas toujours en lien avec l'actualité religieuse. Depuis l'ouverture du CIC, les collaboratrices

du CIC sont, par exemple, souvent amenées à apporter un complément d'information sur le caractère problématique de l'utilisation de la **notion de « secte »**. Ce terme est en effet particulièrement stigmatisant et donne de surcroît, une lecture trompeuse et souvent christianocentrée des problèmes qui peuvent survenir dans toutes les organisations religieuses ou spirituelles, « sectes » ou non. Pour s'extraire de cette vision biaisée et quelque peu dépassée, le CIC a développé une approche socio-juridique plus neutre et plus adaptée à la diversité des cas rencontrés. Il préconise de partir de la situation qui inquiète et de se demander s'il s'agit d'un délit pénalement répréhensible (maltraitance, escroquerie, etc.), d'un dysfonctionnement institutionnel passager (manque de transparence, statuts mal appliqués, etc.), ou d'une situation dérangeante pour les personnes extérieures, mais courante dans un contexte religieux (conversion, pratiques ascétiques, code vestimentaire, etc.). C'est précisément dans le but de prévenir préjugés et dysfonctionnements, que le CIC a publié en 2015, **trois dépliants de recommandations**, téléchargeables sur le site du CIC. Compte tenu de la diversité des situations, il a distingué les recommandations qui s'adressent 1) aux dirigeants des groupes religieux, 2) aux personnes inquiètes et 3) aux membres et futurs membres de groupes religieux. Les trois dépliants sont présentés dans l'annexe 2.

Durant l'année 2015, les collaboratrices du CIC se sont aussi consacrées à faire connaître et à valoriser la **cartographie des communautés religieuses de Genève** qu'elles ont réalisée entre 2012 et 2014 et qui a été publiée en novembre 2014 sous forme d'une brochure (*D'Eglise en ashram, cartographie de la diversité religieuse à Genève*) et d'un site internet ([www.info-religions-geneve.ch](http://www.info-religions-geneve.ch)). Elles l'ont présentée à différents publics dans le cadre de cours et de conférences et ont rédigé un article « Religious Minorities in Geneva: Reconsidering the Category » qui sera publié prochainement dans l'ouvrage collectif *Minority Religions in Europe and the Middle East*, édité chez Ashgate. A l'heure actuelle, plus de 1300 brochures ont été diffusées et on observe une moyenne de 1325 visites par mois sur le site. L'intérêt qu'il suscite aussi bien dans le milieu politique que dans les écoles ou les médias, dans le canton de Genève que dans d'autres cantons ou à l'étranger, confirme l'importance de ce type d'information. Il n'est pas exagéré de dire que ce projet a comblé un vide dans le canton de Genève.

Enfin, en novembre 2015, le CIC a déménagé dans des locaux plus grands tout en restant dans le même immeuble. Ces nouveaux espaces apportent de nou-

velles perspectives bienvenues : ils offrent au public une **salle de documentation** plus accueillante et plus fonctionnelle. Grâce à la grandeur des bureaux, le CIC sera aussi en mesure d'engager des stagiaires ou des collaborateurs-trices sur des mandats ponctuels en leur offrant des conditions de travail favorables.

Le travail d'information du CIC ne pourrait se faire sans la confiance d'institutions publiques et privées. Nous remercions en particulier les autorités cantonales de Genève, Vaud, Valais et Tessin de leur aide financière qui permet au CIC de développer jour après jour un lieu unique en Suisse romande, à l'écoute du public, de ses inquiétudes et de ses interrogations.

François Bellanger, Président du Conseil de fondation  
Brigitte Knobel, Directrice



# Rapport Annuel 2015



# 1. Le CIC en bref

## Des mesures éducatives plutôt que répressives

C'est à la suite de la tragédie de l'Ordre du Temple solaire (1994, 1995 et 1997) que les cantons de Genève, Vaud, Valais et Tessin décidèrent de créer un centre d'information sur les croyances. Ce drame, qui provoqua de nombreuses interrogations et inquiétudes au sein de la population, conduisit les autorités du pays à définir une politique des « sectes ». Plusieurs rapports d'experts furent publiés à ce sujet recommandant d'adopter une approche éducative plutôt que des mesures répressives et de mettre à disposition du public de la documentation de qualité sur les nouvelles spiritualités et les mouvements religieux controversés. C'est dans ce contexte que le CIC ouvrit ses portes en 2002.

Aujourd'hui, 14 ans après l'ouverture du CIC, les pratiques religieuses suscitent toujours autant d'interrogations et d'inquiétudes. Pourtant le nombre de condamnations est faible<sup>1</sup>. La documentation du CIC permet précisément de juger si ces inquiétudes sont fondées ou si elles relèvent de préjugés et de méconnaissance. En effet, ce qui est considéré comme problématique dans certaines cultures ou à certaines époques ne l'est pas dans d'autres cultures ou à d'autres époques. La conversion religieuse, par exemple, est considérée comme une pratique négative dans certains milieux ou au contraire comme l'expression d'une liberté dans d'autres. Les pratiques religieuses démonstratives peuvent sembler suspectes ou dangereuses dans une société devenue sécularisée alors qu'elles sont considérée comme « normales » dans d'autres sociétés plus religieuses.

Dans un pays qui compte plus de 5500 groupes religieux locaux<sup>2</sup>, l'accès à une information bien documentée s'avère également une réponse importante pour contribuer au vivre ensemble. La diversité religieuse représente en effet un défi important dans la vie quotidienne comme le relève le comité directeur de l'éducation du Conseil de l'Europe : « Les différences religieuses – l'un des aspects du multiculturalisme – restent sources de polémiques et de difficultés, qu'il s'agisse de garantir l'égalité dans l'éducation, de faciliter la participation à la vie politique, économique et culturelle de la société ou de créer un sentiment de citoyenneté partagée »<sup>3</sup>. Il est important de le répéter : la capacité de vivre ensemble dans un contexte multiculturel ne vient pas de manière intuitive. Elle s'acquiert par des connaissances et un apprentissage.

## Un domaine d'activité diversifié et étendu

Le CIC s'est spécialisé dans l'information sur les nouveaux mouvements religieux (chrétiens, ésotériques, musulmans, juifs, bouddhistes, hindous), les minorités religieuses, les groupes New-Age, les thérapies spirituelles, les pratiques religieuses, les dérives et les radicalismes, les politiques et législations religieuses, le statut des cultes, etc.

## Une documentation spécialisée à disposition du public

Le CIC dispose actuellement d'une documentation spécifique sur ces questions et compte :

- Près de 770 groupes religieux et thématiques documentés
- 830 ouvrages spécialisés
- 80 jugements rendus par des tribunaux suisses et étrangers
- plus de 80 documents audio-visuels
- un fonds important d'articles de presse classés par sujet
- du matériel didactique pour les écoles

## Un large panel de prestation

Dans le cadre de son mandat, le CIC propose les services suivants :

- un centre de documentation et de consultation ouvert au public
- un accueil téléphonique
- des entretiens personnels
- l'élaboration sur demande de dossiers détaillés sur des mouvements religieux ou des thérapies spirituelles
- le recueil de témoignages de proches, de membres ou d'anciens membres
- une orientation vers des structures de soutien psychologique, juridique ou social

1. Depuis 1950, on compte moins de dix condamnations prononcées en Suisse à l'encontre de groupes religieux ou de responsables religieux. Sources : données du CIC et recensement des arrêts du Tribunal fédéral relatifs aux questions religieuses réalisé par l'institut de droit des religions de l'Université de Fribourg. Il est intéressant de relever que parmi l'ensemble des arrêts recensés (plus de 300 depuis le 19ème siècle), 5% concernent des affaires pénales et 95% portent sur des affaires de droit civil. Ces chiffres soulignent le faible nombre de délits commis au sein de groupes religieux et, inversement, l'importance du nombre de cas relatifs aux aménagements nécessaires entre autorités et groupes religieux.

2. Jorg Stolz (dir), *Les collectivités religieuses en Suisse*, Programme national de recherche (PNR58), 2011, Summary sheet 25, p. 1

3. *La dimension religieuse de l'éducation interculturelle*, conférence du Comité Directeur de l'Education CD-ED, Conseil de l'Europe, Oslo, 2004.

- des informations sur les droits des citoyens face aux dérives
- la recherche d'information auprès de centres de même nature situés en Europe et en Amérique du Nord
- la mise à disposition de textes juridiques pertinents (lois, arrêts, règlements)
- une revue de presse mensuelle
- des bibliographies et des dossiers de presse sur des thèmes ciblés
- des cours dans les écoles et universités
- l'organisation de colloques et conférences en lien avec les nouvelles spiritualités.

### Une approche spécialisée du champ religieux

#### **Principe de neutralité**

Le CIC applique le principe de neutralité de plusieurs manières :

- Il s'abstient de prendre part aux controverses particulièrement vives dans le domaine religieux.
- Il diffuse une documentation qui propose plusieurs points de vue pour que les lecteurs se forgent eux-mêmes leur opinion.
- Il adopte la même approche avec tous les groupes, reconnus ou controversés.
- Il utilise un vocabulaire neutre.
- Il fait appel aux techniques d'entretien des sciences sociales pour recueillir des informations auprès des responsables religieux, des membres de groupes religieux, d'anciens membres, ou des proches.

#### **Approche socio-juridique des situations problématiques**

S'appuyant sur les faits et non pas sur des rumeurs ou des préjugés, le CIC utilise une approche socio-juridique pour analyser et répondre aux situations problématiques. Il différencie trois types de situations très différentes en termes de gravité et de fréquence :

- Les situations répréhensibles par la loi (l'exercice illégal de la médecine, la maltraitance, l'escroquerie). Ce type de dérive est heureusement rare en Suisse.
- Les situations problématiques mais pas illégales (le manque de transparence, des statuts mal appliqués, des conflits mal gérés, le rejet de la diversité religieuse l'isolement du groupe, etc.). Ces dysfonctionnements institutionnels sont moins graves que les dérives pénales, mais plus fréquentes.
- Les situations dérangeantes pour les personnes extérieures au mouvement religieux, mais « normales » pour les pratiquants-es (les rites initiatiques, les jeûnes, l'investissement religieux, le port de signes religieux, l'adoption d'un régime alimentaire, etc.). Ces situations d'incompréhension mutuelles ou de malentendus, souvent sources de polémiques, sont fréquentes dans une société sécularisée et multiculturelle.

→ Chaque situation appelle une réponse différente.

#### **Travail de proximité**

Le CIC estime nécessaire d'intégrer dans ses dossiers l'information donnée par les communautés religieuses. Dans la mesure du possible et sans distinction, le CIC établit donc des contacts directs, sous la forme d'entretiens téléphoniques ou d'observations de terrain, avec les organisations religieuses/spirituelles de Suisse romande, y compris les groupes émergents et les communautés les plus marginales. Ce travail de proximité lui permet d'être rapidement informé de changements opérés au sein de groupes, et le cas échéant, de remplir sa mission de prévention en accompagnant des groupes qui connaissent des dysfonctionnements. Cette approche s'effectue dans la transparence.

#### **Travail en réseau**

Le CIC collabore avec des centres d'information de Suisse et d'autres pays (France, Belgique, Grande-Bretagne, Canada, Etats-Unis). Il est également en contact avec le milieu universitaire suisse et international et a noué d'étroites collaborations avec des sociologues, des historiens des religions, des journalistes, des médecins, des psychologues, des juristes et des associations religieuses faitières.

Principaux partenaires en Suisse :

- Association suisse de défense des individus (ASDFI)
- Facultés des Sciences des religions des Universités de Lausanne, Fribourg, Berne, Lucerne, Zurich
- Infosekta (Zurich)
- Institut de sciences sociales des religions contemporaines (ISSRC/UNIL)
- Groupe de recherche sur l'Islam en Suisse (GRIS)
- Observatoire des religions en Suisse (ORS/UNIL)
- Religioscope (Fribourg)
- Relinfo (Eglise protestante, Zurich)
- Unité d'histoire des religions de l'Université de Genève

Principaux partenaires à l'étranger :

- Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles (CIAOSN), Belgique
- Information Network Focus On Religious Movements (INFORM), Londres
- Info-Secte (Québec/Canada)
- International Cultic Studies Association (ICSA)
- Réseau de chercheurs travaillant sur l'évangélisme, l'islam, l'ésotérisme ou le New-Age
- Société internationale de sociologie des religions (SISR)

#### **Confidentialité**

Le CIC garantit la confidentialité aux personnes qui le contactent.

## 2. Conseil de fondation et personnel

### Les activités du Conseil de fondation

En 2015, le Conseil de fondation s'est réuni le 28 mai et le 29 octobre. Outre ses charges habituelles (approbation du budget et des comptes), il s'est également investi dans la recherche de nouveaux membres pour renforcer la présence de membres genevois au sein du Conseil.

### **La composition du Conseil de fondation**

Le Conseil de fondation est actuellement composé de neuf membres :

- **François Bellanger\***, avocat et professeur de droit à l'Université (Genève).
- **Christophe Calame**, professeur de philosophie au Gymnase de Morges et à la Haute école pédagogique de Lausanne (Vaud).
- **Nicole Durisch Gauthier**, professeure HEP de didactique d'histoire et sciences des religions à la Haute école pédagogique de Lausanne (Vaud).
- **Eric Golaz**, chargé de mission, délégué aux affaires religieuses du Département des institutions et de la sécurité aux Affaires religieuses du Département de l'Intérieur (Vaud).
- **Dominique Jaillard**, professeur d'histoire des religions au sein de l'Unité d'histoire des religions de l'Université de Genève.
- **Christina Kitsos**, chargée des affaires migratoires au Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (Genève).
- **Nathalie Narbel**, directrice de la Croix-Rouge genevoise.
- **Jörg Stolz**, professeur de sociologie des religions et doyen de la Faculté de théologie et sciences des religions à l'Université de Lausanne (Unil) (Vaud).
- **Michela Trisconi**, historienne des religions, collaboratrice à la direction du Département de la santé et des affaires sociales (DSS) (Tessin).
- **Véronique Zumstein**, médecin psychiatre et neurologue (Valais).

\* Président

### Le personnel du CIC

- **Brigitte Knobel**, directrice (80%). Titulaire d'une licence de sociologie de l'Université de Lausanne, elle a commencé ses activités au CIC le 1er juillet 2002. Depuis le 1er août 2007, elle occupe le poste de directrice du Centre.
- **Camille Gonzales**, collaboratrice (80%). Titulaire d'un master en histoire des religions de l'Université de Genève, elle a été engagée le 1er août 2014. Entre 2012 et 2014, elle a travaillé sur le projet de la cartographie de la diversité religieuse à Genève.
- **Aurélié Hofer**, assistante scientifique (20%). Diplômée d'une maîtrise ès lettres en Langue, littérature et civilisation arabes de l'Université de Genève, elle a été engagée le 1er janvier 2014. Elle est en charge de la documentation du CIC.
- **Alexandre Grandjean**, civiliste du 5 janvier au 24 avril. Titulaire d'un master en anthropologie des religions de la Faculté de Théologie et de Sciences des Religions de l'Université de Lausanne, Alexandre Grandjean a été engagé pour réorganiser la documentation papier et numérique du CIC.

*Les statuts du CIC ainsi qu'une présentation de son histoire sont disponibles sur le site [www.cic-info.ch](http://www.cic-info.ch)*



# 3. Statistiques des demandes

## Nombre de demandes et diversité du travail du CIC

**309** demandes reçues en 2015  
**25.7** demandes en moyenne par mois

**217** sujets différents

**76** nouveaux dossiers ou nouvelles notes d'information

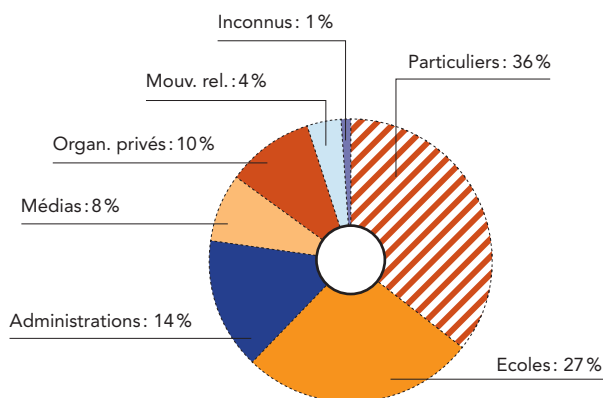
/// Depuis son ouverture, le CIC reçoit en moyenne entre 25 et 35 demandes par mois. Ce chiffre oscille selon les années en fonction de différents facteurs : la médiatisation « d'affaires » touchant aux questions religieuses ou à des groupes religieux, la commémoration d'événements particuliers, ou encore les interventions du CIC dans la presse.

Le nombre de demandes annuelles ainsi que leur variété continuent de représenter un challenge pour les deux collaboratrices du CIC qui doivent répondre à des questions couvrant un large éventail de sujets. La plupart de ces requêtes nécessite des recherches, des mises à jour, des déplacements sur le terrain, et un travail de synthèse et de rédaction important. En 2015, le CIC a été interrogé sur 217 sujets différents. Ces demandes ont nécessité la réalisation de 76 nouveaux dossiers ou notes d'information.



## Qui s'adresse au CIC ?

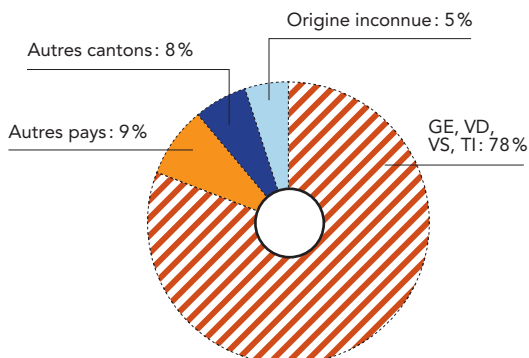
En 2015, c'est un peu plus d'un tiers de particuliers, environ 60 % de professionnels et 4% de groupes religieux qui se sont adressés au CIC.



## D'où proviennent les demandes ?

**78 % des demandeurs proviennent des quatre cantons qui financent le CIC**

La plupart des demandeurs résident dans les cantons qui subventionnent le CIC. Le Centre a également reçu une vingtaine de demandes en provenance des cantons de Neuchâtel, Zurich, Fribourg, Bâle, Berne et Jura. 9% des demandes faites en 2015 proviennent de l'étranger, essentiellement de la France. Les demandeurs français qui s'adressent au CIC le font généralement parce qu'ils ont un proche engagé dans un mouvement religieux en Suisse. Des demandes proviennent également de centres d'information situés en Angleterre, en Belgique et au Québec, avec lesquels le CIC entretient des relations régulières.



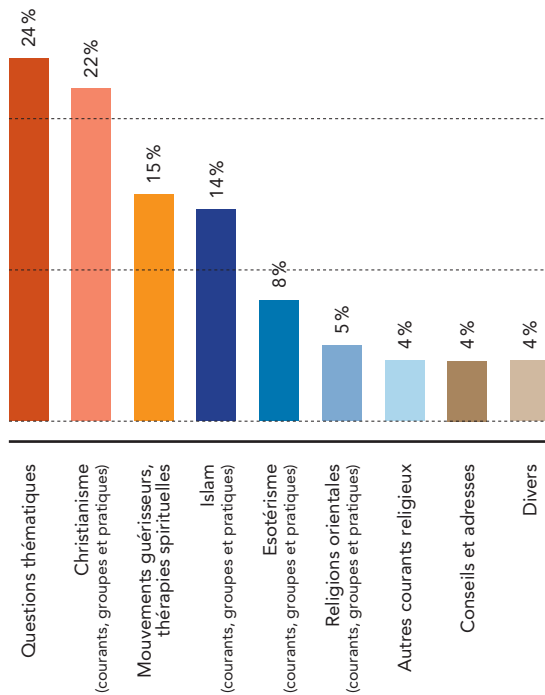
## Sur quoi portent les demandes ?

### Les questions thématiques et les questions relatives au christianisme et aux groupes à visée thérapeutique sont les plus fréquentes

Les questions thématiques qui reviennent le plus souvent concernent les dérives pouvant survenir dans les groupes religieux et la notion de « secte ». Le CIC a également reçu des demandes relatives aux minorités religieuses, aux nouveaux mouvements religieux, à la laïcité, ou encore à la notion de pureté et d'impureté. Les questions relatives au christianisme, et c'est une constante depuis la création du CIC, portent majoritairement sur des Eglises évangéliques et sur leurs pratiques mais elles concernent aussi des missions catholiques de langue étrangère, les témoins de Jéhovah, ou les mormons.

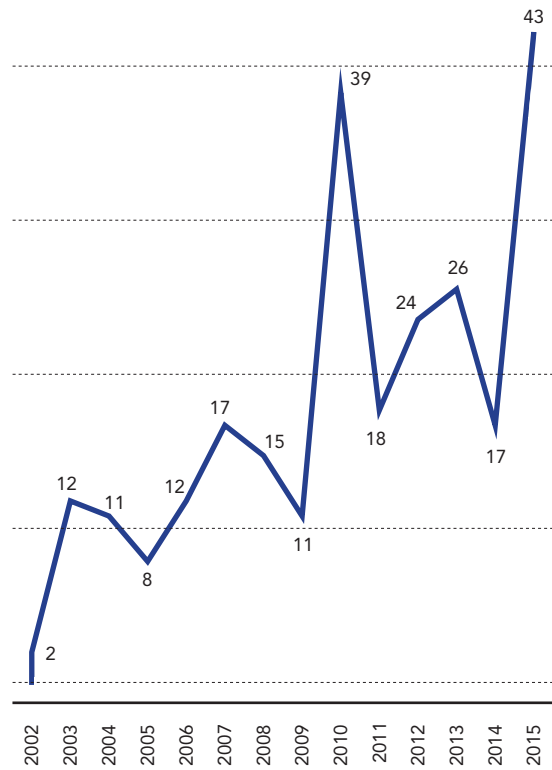
Les mouvements guérisseurs et thérapies spirituelles figurent également parmi les questions les plus fréquemment posées en 2015. Ce sont les thérapeutes et leurs pratiques qui interrogent : formation, méthodes, dérives possibles, craintes d'intrusion dans les traitements médicaux.

Le détail des demandes figure à la page 14.



### Une augmentation des demandes relatives à l'islam

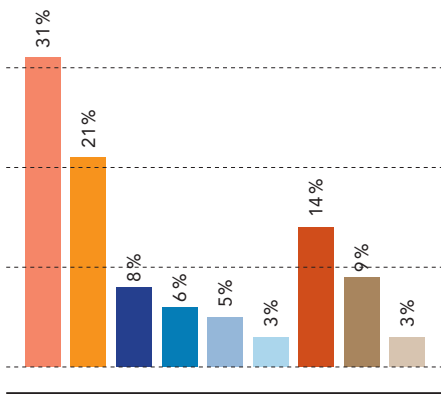
Les demandes portant sur des groupes, des pratiques ou des courants musulmans ont augmenté cette année proportionnellement aux années précédentes où, à l'exception de l'année 2010, ce sujet a toujours représenté moins de 26 requêtes par an, soit en moyenne 5 à 6% des questions posées au CIC. Il est à noter que les demandes proviennent principalement des administrations, des médias, et des écoles qui ont cherché des informations bien documentées sur le djihadisme, le phénomène de « radicalisation » des jeunes ou encore des organisations musulmanes locales. Bien qu'en augmentation, les demandes concernant l'islam demeurent peu nombreuses en comparaison de l'ensemble des questions reçues (43 demandes sur les 309 enregistrées).



Quels sont les besoins d'information des publics du CIC ?

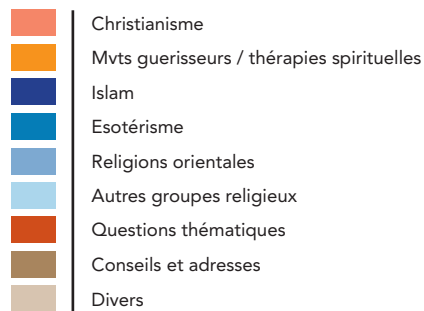
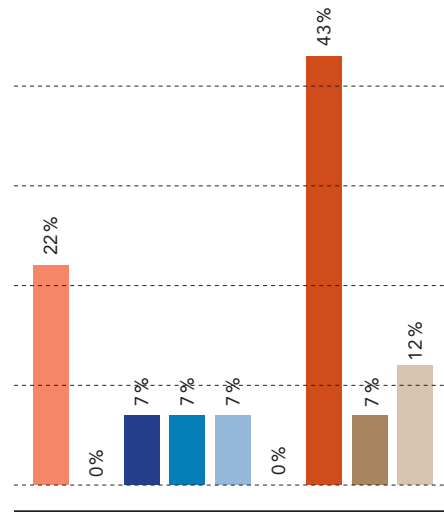
**Demandes formulées par les particuliers**

Depuis les débuts du Centre, et cette année encore, les demandes des particuliers portent principalement sur les groupes et courants chrétiens et sur les groupes à visée thérapeutique. Les particuliers qui contactent le CIC le font le plus souvent parce qu'ils sont inquiets de l'engagement religieux d'un proche. Cette inquiétude peut être due à la suspicion que leur inspire un groupe religieux qu'ils ne connaissent pas, aux changements de vie qu'induit une conversion, à des pratiques religieuses jugées problématiques pour le proche, etc. Les situations rapportées au CIC sont extrêmement variées. Elles peuvent être réellement problématiques (socialement, juridiquement, médicalement, etc.) ou simplement dérangeantes pour les proches inquiets. Chaque situation appelle une écoute et des réponses personnalisées.



**Demandes formulées par les mouvements religieux**

Les groupes religieux qui ont contacté le CIC en 2015 l'ont fait pour recueillir des informations générales sur les politiques et législations en vigueur concernant la liberté de croyance, l'usage du domaine public ou les processus cantonaux de reconnaissance des communautés religieuses. Ils ont également souhaité consulter le dossier d'information les concernant ou se faire connaître du Centre.

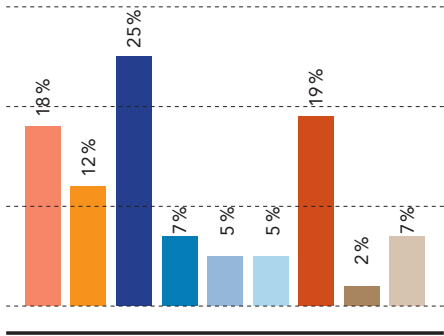


**Demandes formulées par les professionnels**

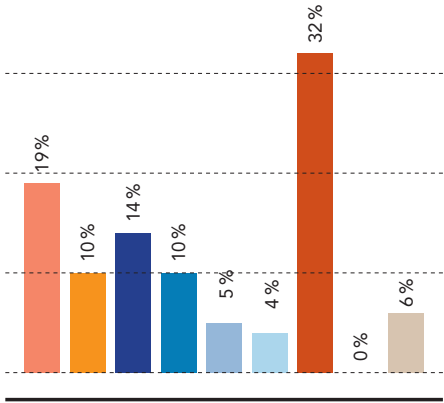
Les professionnels des administrations, médias ou organismes privés contactent le Centre lorsque, dans le cadre de leur activité, ils s'interrogent sur un groupe religieux, ses pratiques ou activités. Les enseignants, élèves, étudiants, et chercheurs, le font pour alimenter une recherche.

Les demandes de ces quatre groupes sont en 2015 essentiellement thématiques, relatives à l'islam, au christianisme ou aux groupes à visée thérapeutique.

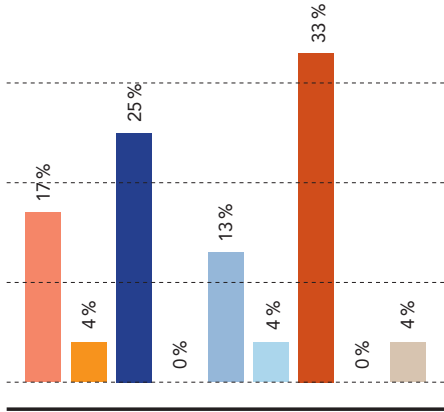
**Administrations**



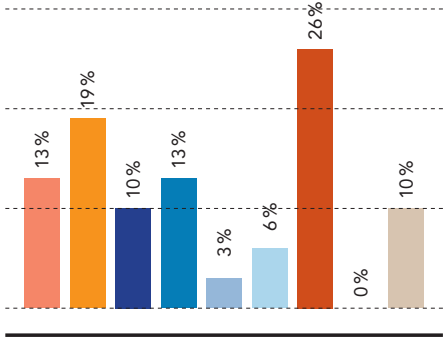
**Écoles**



**Médias**



**Organismes privés**



## Index des groupes et thématiques sur lesquels le CIC a été interrogé en 2015

*Remarque importante: cet index illustre l'éventail très large des questions posées, jour après jour au CIC. Il n'est nullement un inventaire de groupes qui posent problème. En effet, la recherche d'une meilleure compréhension ou d'un approfondissement des connaissances est souvent à l'origine des questions qui sont adressées au CIC.*

### **Questions relatives au christianisme (groupes, courants, pratiques)**

- Adventisme
- Asociación Miraismo® Internacional
- Association internationale des ministères de guérison (AIMG) (2×)
- Charisma
- Châtiments corporels
- Chrétiens d'Éthiopie
- Communauté chrétienne malgache de Genève
- Congrégation chrétienne (2×)
- Congrégation des Scalabrinien
- Contrat de travail des pasteurs
- Créationnisme à l'école
- Eglise apostolique de Genève
- Eglise catholique de Veyrier
- Eglise darbyste La-Chaux-de-Fonds
- Eglise du Christ du Léman
- Eglise évangélique apostolique de Neuchâtel
- Eglise évangélique C3 de Pully
- Eglise évangélique IMC
- Eglise évangélique Nueva Vida (2×)
- Eglise Kimbanguiste (2×)
- Eglise Néo-apostolique (2×)
- Eglise Orthodoxe Erythréenne Saint-Michel
- Eglise pentecôtiste colombienne de Zurich
- Eglise presbytérienne
- Eglise universelle du royaume de Dieu (EURD), (4×)
- Eucharistein (3 x)
- Evangélisme
- Evangélisme et ésotérisme
- Fraternité sacerdotale Saint Pie X
- Gospel center Annécien
- Gospel Center de Lausanne
- Groupe de prières du renouveau charismatique
- ICF
- Iglesia las buenas nuevas
- Iglesia ni Cristo (INC)
- Igreja cristiana mana
- Ma'alah (Cameroun)
- Mission catholique philippine de Genève
- Mission catholique polonaise de Genève
- Mormonisme (2×)
- Organische Christus Generation
- La Semaine sainte chez les Orthodoxes
- Paroisse catholique du Christ-Roi de Genève
- Paroisse protestante de Carouge

- Paroisse Sainte Trinité de Genève
- Pratiques de guérison pentecôtistes
- Pratiques sexuelles autorisées dans l'évangélisme
- Presse catholique et protestante de Genève
- Prières
- Profession de prêtre (2×)
- Renouveau charismatique
- Réseau évangélique de Genève
- Témoins de Jéhovah (6×)
- Torrent de vie

### **Questions relatives à l'islam (groupes, courants, pratiques)**

- Alévis de Prilly
- Association DIAC
- Association Dituria (communauté musulmane albanophone de GE)
- Association musulmane Nouvel Horizon
- Aumôneries musulmanes dans les prisons
- Centre musulman bosniaque de Genève
- Communauté mouride de Genève
- Communautés musulmanes à Genève
- Conversion à l'islam radical
- Coran
- DAECH (Etat islamique) (2×)
- Dérives dans l'islam
- Djihadisme (femmes)
- Djihadisme (propagande/sites et magazines)
- Djihadisme (Rapports suisses)
- Djihadisme en Suisse
- Djihadisme, fondamentalisme
- Djihadisme /hotline en Suisse
- Djihadistes (retour)
- Djihadistes suisses (profil sociologique)
- Fondation islamique culturelle Ahl el Beit
- Fondation islamique et culturelle de la porte du savoir (FICA)
- Frères musulmans
- Hussaini Islamic Mission de Londres
- Imams en Suisse (interpellation fédérale)
- Imams et mariage religieux
- Islam (biographie)
- Islam à Genève
- Islam dans les Balkans
- Islam en Europe
- Organisations terroristes djihadistes (2×)
- Pèlerinages à la Mecque (2×)
- Radicalisation des jeunes à Genève
- Radicalisme (mesures de prévention ZH)
- Radicalisme musulman
- Salafisme
- Voile à l'école
- Voile à l'université (législation)
- Voile intégral (2×)

### Questions relatives à des mouvements guérisseurs et à des thérapies spirituelles

- 3HO (kundalini yoga)
- Coaches (2)
- Association pour l'accompagnement spirituel (AASPIR)
- Ayahuasca (4×)
- Biodanza
- Centre de croissance ATMA (Quebec)
- Centre de santé Césane
- Cercle des Amis de Bruno Goering
- Communauté des Fleurs de Cerisiers
- Communauté Inkiri, Ecovila Piracanga
- Cours de méditation (2×)
- Cours d'hypnose
- Décodage dentaire
- Dérives dans la médecine énergétique
- Ecole d'éveil philosophique pour enfants et adolescents (2×)
- Eglise de Scientologie (4×)
- Guérisseurs (4×)
- Institut de coaching international de Genève
- Sexualité sublimée
- Libération Holographique du Cœur Péricarde
- Massages métaphoriques
- Médecine alternative/médecine conventionnelle
- Méditation transcendantale
- Néo-chamanisme
- New Age (2×)
- Jurisprudence relative aux régimes alimentaires
- Rives du Rhône
- The Work
- Thérapies spirituelles (2×)
- Uniao do Vegetal
- Women within et Mankind project
- Yoga

### Questions relatives à l'ésotérisme (groupes, courants, pratiques)

- Anthroposophie et Ecoles Steiner
- Channeling (bibliographie)
- Charlie, Charlie es-tu là? (jeu)
- Eglise essénienne chrétienne (5 x)
- Ennéagramme
- Esotérisme
- Esotérisme en Suisse (statistiques)
- Franc-maçonnerie (3×)
- Fraternité blanche universelle
- Lieux énergétiques en Suisse romande (2×)
- Médiums pour animaux
- Mouvements ésotériques
- Nation libre (Communauté des Elfes)
- Prisma Formation
- Rainbow Gatherings
- Spiritisme
- The ORDER

### Questions relatives aux religions orientales (groupes, courants, pratiques)

- 24h de médiation pour la terre
- Application des règles hindoues en Suisse (ex castes)
- Art of Living
- Bouddhisme (spécialistes)
- Brahma Kumaris
- Centre de méditation de Berolle
- Centre Sivananda de Genève
- Cours de Yoga
- Projet de création d'un centre hindou
- Pujas
- Sahaja yoga (2×)
- Shri Ram Chandra Mission
- Vipassana
- Yoga en prison (2×)

### Questions relatives au judaïsme (groupes, courants, pratiques)

- Agences de voyages juives
- Communautés juives de Genève
- Interdits alimentaires dans le judaïsme

### Questions relatives à d'autres groupes religieux

- Bahaïsme
- Judaïsme messianique
- Libre communauté d'Intérêts pour les Sciences de Frontière et de l'Esprit et les Études Ufologiques
- Mouvement raelien (4×)
- Voie Jedi (2×)

### Questions relatives à des groupes non religieux

- Open Minds Foundation
- Parti pour une politique intégrale dans l'intelligence du cœur
- Petite-Boissière (Genève)
- Up with people (Initiative pour le changement, Ex-Réarmement moral)

### Questions thématiques

- Avis de disparition
- Blasphème
- Cartographie religieuse de Genève (3×)
- Châtiments corporels
- CIC (10×)
- Conversion (2×)
- Couples mixtes
- Crémation
- Dérives dans les groupes religieux et notions de «secte» (11×)
- Diffusion des croyances dans l'espace public (5×)
- Dispenses scolaires (2×)
- Diversité religieuse à Genève
- Dons d'organes
- Droit des religions
- Education religieuse des enfants (2×)
- Engagement religieux d'un proche

## 4. Activités du CIC

- Fondateurs de groupes religieux
- Garderies confessionnelles
- Géobiologie (tarif)
- Grilles d'entretien (2×)
- Horaires cultes
- Laïcité à Genève (2×)
- Lieu de diffusion d'ouvrages sur islam
- Lieux de culte (recherches) (2×)
- Local de conférence
- Médiation familiale
- Méthodes de prévention
- Minorités religieuses (fiche pédagogique)
- NMR (fiche pédagogique)
- Notions de pureté et d'impureté
- Notions de « manipulation » (2×)
- Pratiques de harcèlement
- Pratiques religieuses chez les adolescents (12-15 ans)
- Pratiques religieuses qui interrogent
- Pratiques religieuses qui questionnent à l'école (3×)
- Programme non-violence
- Travail photographique sur les lieux de culte
- Religions en Suisse
- Religions et genre (3×)
- Religions parodiques
- Répertoire des communautés religieuses de Suisse romande
- Sécularisation
- Soutien psychologique pour les désaffiliés (sortants-es de groupe)
- Stands religieux à Genève
- Statistiques religieuses Genève
- Statut d'intérêt public VD

## 4. Activités du CIC

Durant l'année 2015, le CIC s'est également investi pour proposer de nouveaux outils d'information et de prévention, pour réorganiser et enrichir sa documentation, pour développer son réseau d'informateurs et pour améliorer sa visibilité.

### Nouveaux dépliants de recommandations

Afin de mieux prévenir les situations problématiques (dysfonctionnements, conflits, discriminations), le CIC a réalisé des dépliants de recommandations (téléchargeables sur le site du CIC). Compte tenu de la diversité des situations, il a jugé utile de distinguer les recommandations qui s'adressent 1) aux dirigeants des groupes religieux, 2) aux personnes inquiètes et 3) aux membres ou futurs membres de groupes religieux. Ces dépliants invitent par exemple les groupes religieux à la transparence et au respect de leurs statuts, conseille notamment les personnes inquiètes de s'informer sur le groupe que fréquente leur proche ou encore attire l'attention des membres sur leurs droits et devoirs. Un exemplaire de chacun des dépliants est présenté dans l'annexe 2.

### Réorganisation de la documentation du CIC

De janvier à avril, Alexandre Grandjean a réorganisé la documentation papier et numérique du CIC dans le cadre de son service civil. Cette réorganisation concerne différents domaines de la documentation

- Les ouvrages de la bibliothèque ont été triés et reclassés selon une nouvelle classification.
- Plusieurs fonds documentaires relatifs à des « affaires religieuses » suisses (le drame de l'OTS, la votation contre la construction des minarets, etc.) ont été créés sur la base d'archives de presse.
- Une nouvelle arborescence pour la documentation électronique a été réalisée, plus fonctionnelle.
- Environ 10% des « dossiers papier » ont été numérisés.

Au terme de ce travail, le guide de la documentation du CIC a été réactualisé. Un nouveau catalogage des ouvrages et des fonds documentaires a également été réalisé dont l'index a été mis en ligne sur le site internet du CIC.

### Activités pédagogiques

Plusieurs fois dans l'année, les collaboratrices du CIC ont été invitées à présenter des thématiques en lien avec leurs activités dans le cadre de colloques, de cours et de formations continues.

#### **« La notion de « secte » », gymnase de Payerne (VD)**

Le 18 février, Brigitte Knobel est intervenue au gymnase de Payerne dans une classe d'éthique. Elle a proposé plusieurs outils pour sensibiliser les élèves aux limites de ce concept.

#### **« Secte, un terme problématique », Lycée-Collège des Creusets, Sion (VS)**

Le 26 mars, Brigitte Knobel est intervenue au Lycée-collège des Creusets dans le cadre des ateliers de prévention et de sensibilisation à divers problèmes.

#### **« Cartographie de la diversité religieuse à Genève », Université de Lausanne**

Le 12 mars, Brigitte Knobel a présenté la démarche et les résultats de la cartographie réalisée par le CIC à Genève. Cette intervention a eu lieu dans le cadre du cours *Émergences religieuses et nouvelles spiritualités* de la professeure Irene Becci, rattachée à l'Institut de sciences sociales des religions contemporaines.

#### **Service d'information de la Police cantonale du Tessin**

Le 1er avril, Michela Trisconi est intervenue devant le Service d'information de la Police cantonale du Tessin.

#### **Lycée de Lugano 2, à Savosa (Tessin)**

Le 17 avril, Michela Trisconi a présenté la question des « sectes » devant une classe du Lycée de Savosa.

#### **« Islamisme, intégrisme, radicalisme, djihadisme, extrémisme... les mots et les choses », Haute École pédagogique du canton de Vaud, Lausanne**

Le 29 avril, Camille Gonzales est intervenue dans le cours de didactique de l'Histoire et sciences des religions de la HEP de Lausanne où elle a présenté une histoire des termes cités en titre et des réalités diverses qu'ils recouvrent.



### **« Cadre juridique de l'action enseignante et respect des convictions », Haute École pédagogique du canton de Vaud, Lausanne**

Le 7 mai, François Bellanger a donné une conférence intitulée « Cadre juridique de l'action enseignante et respect des convictions » dans le cadre du colloque Ethique et cultures religieuses en tensions : entre respect des convictions et enseignement des sciences humaines organisé par la HEP de Lausanne.

### **« Comment les imaginaires façonnent-ils les interactions religions-école ? », Haute École pédagogique du canton de Vaud, Lausanne**

Le même jour, Camille Gonzales est intervenue avec un exposé reprenant les idées développées dans son travail de mémoire de Master.

### **« La laïcité au service de la paix », Table ronde proposée dans le cadre des Rencontres de Genève, Histoire et Cité.**

Le 14 mai, Camille Gonzales a participé à une table ronde sur la laïcité organisée dans le cadre des Rencontres de Genève, Histoire et Cité.

### **« Quelles questions les institutions se posent-elles quant aux religions controversées et comment y répondre ? », Université de Lausanne**

Le 5 juin, Camille Gonzales est intervenue dans le cadre de la formation continue « Face à la diversité religieuse en institution » organisée par l'Université de Lausanne, en collaboration avec la HEP Vaud et l'EESP, lors de la journée consacrée aux dynamiques et tensions socioreligieuses au sein des institutions.

### **« Le paysage religieux genevois » et « Les pratiques religieuses qui questionnent », Haute Ecole du Travail Social de Genève**

Le 26 octobre, Camille Gonzales a donné un exposé sur « Le paysage religieux genevois » et « Les pratiques religieuses qui questionnent » dans le cadre d'un module de cours proposé par la HETS de Genève sur le thème « Quelles répercussions a le fait religieux dans les pratiques professionnelles du travail social ? ».

### **« Quelles sont les 'minorités religieuses' à Genève ? Des problèmes épistémologiques posés par une banale question à la remise en question d'une catégorie peu opératoire », Société suisse pour la science des religions (SSSR), Genève**

Le 7 novembre, Camille Gonzales a présenté une conférence sur le concept de minorité religieuse, réflexion menée sur la base des résultats du recensement des communautés religieuses réalisé par le CIC entre 2012 et 2014. Cette conférence s'inscrivait dans le cadre du colloque de la Société suisse pour la science des religions (SSSR) intitulé « Les objets de l'Histoire des religions. Entre déconstructions et pratiques comparatistes ».

### **Participation à des commissions politiques**

En 2015, le CIC a participé à deux commissions au sein desquelles sont discutées les relations entre Etat et collectivités religieuses.

#### **Commission consultative en matière religieuse du canton de Vaud**

En 2015, Brigitte Knobel a participé à quatre séances (le 4 et 24 septembre, le 12 octobre et le 10 décembre) de la commission consultative en matière religieuse dont elle est membre depuis 2012. A la suite de l'adoption du règlement d'application de la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses (RLRCR) en novembre 2014 et de son entrée en vigueur en janvier 2015, la commission a poursuivi sa mission en rédigeant des réponses aux interventions parlementaires et en accompagnant les démarches administratives des communautés candidates au statut d'intérêt public.

#### **Commission consultative du canton de Neuchâtel**

En mai 2015, Brigitte Knobel a été nommée experte pour le mandat constitutionnel relatif au projet de loi de la reconnaissance des communautés religieuses du canton de Neuchâtel. Dans le cadre de ce mandat, elle a participé à cinq séances de la commission consultative (composée des représentants des partis politiques et des trois Eglises reconnues) qui se sont tenues de juillet à décembre 2015 (le 8 juillet, le 19 août, le 11 septembre, le 28 octobre et le 8 décembre). Son rôle a consisté à répondre aux questions des membres de la commission, à apporter une modération scientifique et déontologique ainsi qu'à commenter l'avant-projet. Au préalable, elle a réalisé un inventaire documenté des communautés religieuses établies dans le canton dans le but de fournir à la commission une information sur les communautés religieuses potentiellement intéressées par le statut d'intérêt public.

### **Participation à des conférences et des colloques**

Convaincu de l'importance de la recherche académique pour améliorer l'information sur les questions religieuses, le CIC a assisté à plusieurs colloques académiques en lien avec l'actualité.

- Du 2 au 5 juillet : « Éprouver le religieux », Société internationale de sociologie des religions (SISR), Université de Louvain en Belgique.
- Le 29 et 30 septembre : « L'islam, le musulman et le jihad », Samir Amghar et David Thomson, Université de Fribourg.
- Le 28 novembre : « Arrière-plan de la radicalisation jihadiste en Suisse : une étude exploratoire assortie de recommandations pour la prévention et

l'intervention», Myriam Eser-Davolo et son équipe de chercheurs, Université de Genève.

- Le 25 novembre: «Terreur et politique: le Moyen-Orient en perspective», Jean-François Bayart, Graduate Institute Geneva.

### Activités de terrain

Parallèlement aux entretiens téléphoniques courants avec les représentants religieux, le CIC tient à visiter des communautés religieuses/spirituelles pour récolter de la documentation. En 2015, les collaboratrices du Centre se sont rendues dans différents groupes et ont assisté à différents événements:

#### **Communauté alévie de Prilly (VD)**

Le 14 janvier, Brigitte Knobel s'est rendue auprès de la communauté alévie de Prilly.

#### **Réseau évangélique de Genève**

Le 29 mai le CIC a rencontré le responsable du réseau évangélique de Genève. La discussion a notamment porté sur les recommandations du CIC adressées aux groupes religieux dans un but préventif.

#### **Congrégation chrétienne de Suisse, Satigny (GE)**

Le 25 août, Camille Gonzales a rencontré le pasteur de la Congrégation chrétienne de Suisse. Elle a également assisté au culte.

#### **Eglise orthodoxe Erythréenne de Genève**

Le 15 septembre, Brigitte Knobel s'est entretenue avec un membre du comité de l'Eglise orthodoxe Erythréenne de Genève.

#### **Maison des religions, Berne**

Le 23 septembre, le CIC a organisé sa sortie annuelle à la Maison des religions de Berne. Ce lieu de culte réunit sous le même toit une mosquée, un temple hindou, un temple bouddhiste, une église pour toutes les confessions chrétiennes, un lieu de culte pour les alévis, et un espace pour les juifs, baha'is et sikhs. Ce complexe, unique en Suisse, a été inauguré en avril 2015.

#### **Salon Holistica, Genève**

Le 27 septembre, Camille s'est rendue au salon des médecines spirituelles de Genève. Elle a assisté à plusieurs conférences et présentations, et récolté, de la documentation sur les techniques new-age ou ésotériques proposées au salon.

#### **Centre Prisma formation (école de médiumnité), Genève**

Le 1er novembre, Camille Gonzales a participé à une journée de cours à l'école Prisma formation (école de médiumnité). Elle a également assisté le 3 décembre à une démonstration publique avec Janet Parker,

médium et enseignante à l'Arthur Findlay College, situé au nord de Londres.

#### **Truth be told (2012), film documentaire de Gregorio Smith, Fribourg**

Le 26 novembre, Brigitte Knobel a assisté à l'Université de Fribourg à la projection du documentaire Truth be told, réalisé par Gregorio Smith, ancien témoin de Jéhovah.

### Synergie/collaboration

#### **Lycée-collège des Creusets à Sion**

Le 15 janvier, Véronique Zumstein et Brigitte Knobel ont rencontré le directeur du Lycée-collège des Creusets à Sion. Le CIC a eu l'occasion de présenter ses activités et sa méthode de travail.

#### **Centre pour l'information et la documentation chrétiennes de Lausanne (CIDOC), Lausanne**

Le 3 mars, le CIC a reçu M. Masur, directeur du CIDOC. La discussion a notamment porté sur la gestion de la documentation propre à chaque centre.

#### **Service d'exonération fiscale du canton de Genève**

Le 4 mars, Brigitte Knobel a été invitée au service des exonérations fiscales pour échanger sur les besoins en information de ce service.

#### **Agenda 21 de la ville de Genève**

Le 17 mars, le CIC a accueilli des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève dans le cadre des Midis du Développement durable organisés par le service Agenda 21. A cette occasion, le CIC a présenté ses activités et la cartographie de la diversité religieuse à Genève.

#### **Rencontre avec les centres d'information belge, anglais et canadien**

Le 19 mai, Brigitte Knobel et Camille Gonzales se sont rendues au CIAOSN de Bruxelles qui organisait la 7ème rencontre du réseau international des centres d'information (INFORM de Londres, Info-Secte de Montréal, CIAOSN de Bruxelles et CIC de Genève). Ce workshop a porté sur l'opportunité de rencontrer des groupes religieux controversés, sur les réponses apportées à des situations spécifiques et sur la mission des centres en matière de djihadisme.

#### **Université de Lausanne et Romande**

##### **Energie/projet Volte-face**

Depuis juin 2015, le CIC est partenaire de la recherche «Spiritualité et religion: les nouveaux carburants de la transition énergétique en Suisse. Une enquête ethnologie en Romandie et au-delà» dirigé par Irène Becci, professeure à l'Institut des sciences sociales des religions contemporaines de l'Université de Lausanne. Cette recherche s'inscrit dans le projet

Volte-face que la Romande Energie mène en partenariat avec l'Université de Lausanne. Le CIC s'engage à fournir aux chercheurs de la documentation sur ce thème.

#### **Iras-Cotis (Communauté de travail interreligieuse en Suisse)**

Le 23 septembre, Brigitte Knobel a rencontré Mme Katja Joho et M. Simon Gaus à la Maison des Religions à Berne. Ces collaborateurs d'Iras-Cotis souhaitent réaliser une cartographie des lieux de culte suisses pour leur projet Dialogue en Route, projet soutenu notamment par Service de lutte contre le racisme, le Secrétariat d'État aux migrations et les Fondations Mercator et Paul Schiller. Dans ce cadre, la cartographie réalisée par le CIC dans le canton de Genève les intéresse particulièrement. Une collaboration ultérieure pourrait être envisagée.

#### **Journée d'échange sur la migration par EldoradoS, Agenda 21 et bureau de l'intégration des étrangers du canton de Genève**

Le 25 septembre, Brigitte Knobel a participé aux différents ateliers thématiques organisés sur le thème de la migration par le collectif EldoradoS, le service Agenda 21 et le Bureau de l'intégration des étrangers du canton de Genève. Ces ateliers, qui ont favorisé de nombreux échanges entre les organismes concernés par les questions de migration, avaient pour but de formuler des propositions à l'administration.

#### **Editions Agora, Lausanne**

Le 4 novembre, Brigitte Knobel a rencontré les Editions Agora, spécialisées dans la publication de manuels d'éthique et cultures religieuses destinés aux écoles de Suisse romande, pour discuter d'une collaboration dans le cadre de sa prochaine publication Planète religions. Les Editions Agora souhaitent en effet mandater le CIC pour réaliser les fiches pédagogiques sur les minorités religieuses, les dérives et les Nouveaux mouvements religieux.

#### **Interventions dans les médias**

Le 1er novembre, M. Bellanger est intervenu dans l'émission Hautes Fréquences pour commenter le procès de l'Eglise de Scientologie qui s'est tenu à Bruxelles.

## 5. Développement et objectifs pour 2016

- Elaboration du projet de cartographie des communautés religieuses et spirituelles établies dans le canton de Vaud sur la base du crédit d'étude octroyé par le canton de Vaud.
- Poursuite du travail de prévention en collaboration avec les associations faitières chrétiennes, musulmanes, bouddhistes, interreligieuses, etc.
- Amélioration de la visibilité du CIC en Valais et au Tessin par le biais de visites, rencontres ou conférences.
- Elaboration de fiches pédagogiques pour les Editions Agora.

# 6. Comptes annuels 2015

## Bilans au 31 décembre

<u>ACTIF (en CHF)</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Liquidités	54'846.02	51'307.38
Subventions et revenus à recevoir	12'278.00	0.00
Actifs transitoires	2'539.92	3'329.87
Total actif circulant	69'663.94	54'637.25
Mobilier et installations	1'100.00	500.00
Matériel informatique	1'700.00	100.00
Total actifs immobilisés	2'800.00	600.00
<b>Total de l'actif</b>	<b>72'463.94</b>	<b>55'237.25</b>

<u>PASSIF (en CHF)</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Fournisseurs	17'585.62	72.95
Passifs transitoires	3'664.45	5'210.20
Total capitaux étrangers à court terme	21'250.07	5'283.15
Fonds affectés au don Loterie Romande	0.00	0.00
Fonds affectés au mandat Canton de Vaud	9'880.00	2'884.75
Total fonds affectés	9'880.00	2'884.75
Capital de dotation	50'000.00	50'000.00
Perte au bilan :		
Perte reportée	(2'930.65)	(8'487.58)
Bénéfice/(Perte) de l'exercice	(5'735.48)	5'556.93
Total fonds propres	41'333.87	47'069.35
<b>Total passif</b>	<b>72'463.94</b>	<b>55'237.25</b>

**Comptes de resultat au 31 décembre 2015**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Subvention Etat de Genève	<b>187'667.00</b>	186'617.00
Subvention Canton de Vaud	<b>45'000.00</b>	30'000.00
Subvention Canton du Valais	<b>10'000.00</b>	10'000.00
Subvention Canton du Tessin	<b>10'000.00</b>	10'000.00
<b>Total subventions</b>	<b>252'667.00</b>	236'617.00
Report Fondation Wilsdorf 2014	<b>0.00</b>	19'995.05
Report Loterie Romande de 2014	<b>2'884.75</b>	7'640.00
./. Report Loterie Romande sur 2016	<b>0.00</b>	(2'884.75)
Dons et ventes de brochures	<b>1'195.00</b>	858.00
Mandat Etat de Genève, BIE	<b>0.00</b>	18'000.00
Mandat Etat Neuchâtel, reconnaissance des communautés religieuses	<b>7'378.00</b>	0.00
Mandat Canton Vaud, cartographie des communautés religieuses	<b>9'880.00</b>	0.00
./. Report Canton Vaud sur 2016	<b>(9'880.00)</b>	0.00
Cours et expertises	<b>1'670.60</b>	727.45
<b>Total des autres revenus</b>	<b>13'128.35</b>	44'335.75
Documentation et diffusion d'informations	<b>9'928.87</b>	6'920.79
Frais liés aux projets	<b>7'040.00</b>	28'628.55
<b>Total des charges directes</b>	<b>16'968.87</b>	35'549.34
<b>Bénéfice brut I</b>	<b>248'826.48</b>	260'403.41

**Comptes de resultat au 31 décembre 2015 (Suite)**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Salaires	181'642.89	190'888.98
Charges sociales	29'614.69	29'137.21
Autres frais de personnel	6'275.57	899.99
<hr/>		
Total des charges de personnel	<b>217'533.15</b>	220'926.18
<hr/>		
<b>Bénéfice brut II</b>	<b>31'293.33</b>	39'477.23
<hr/>		
Charges de locaux	21'155.00	20'000.00
Charges d'entretien	401.75	0.00
Assurances	584.40	496.60
Honoraires	3'853.20	2'160.00
Frais informatiques	612.00	1'621.61
Frais de location photocopieur	3'486.24	3'486.24
Frais de bureau	1'398.53	847.51
Frais de télécommunications et affranchissements	2'156.40	2'098.65
Frais de déplacements et de séminaires	1'661.62	1'769.45
Frais divers	0.00	800.00
<hr/>		
Total des charges d'exploitation	<b>35'309.14</b>	33'280.06
<hr/>		
<b>Bénéfice/(perte) d'exploitation avant int. Et amort.</b>	<b>(4'015.81)</b>	6'197.17

Détails de l'utilisation des dons

<u>Détail de l'utilisation du don de la Loterie Romande</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Don non utilisé en 2014 et reporté sur 2015	<b>2'884.75</b>	7'640.00
Frais liés au don de la Loterie Romande	<b>-7'040.00</b>	-4'755.25
<hr/>		
<b>Excédent de frais pris en charge par Centre intercantonal d'information</b>	<b>-4'155.25</b>	2'884.75

<u>Détails de l'utilisation des fonds du Canton de Vaud</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Fonds Canton de Vaud, cartographie des communautés religieuses	<b>9'880.00</b>	0.00
<hr/>		
<b>Solde des fonds non utilisé en 2015 à reporter sur 2016</b>	<b>9'880.00</b>	0.00



**Tableau de variation des capitaux propres**

	Existant initial	Dotation	Utilisation	Existant final
<b>Fonds provenant des capitaux étrangers (fonds affectés)</b>				
Fonds don Loterie Romande	2'884.75	0.00	-2'884.75	0.00
Fonds Canton Vaud, cartographie des communautés religieuses	0.00	9'880.00	0.00	9'880.00
<b>Total des capitaux étrangers (fonds affectés)</b>	<b>2'884.75</b>	<b>9'880.00</b>	<b>-2'884.75</b>	<b>9'880.00</b>
<b>Fonds provenant des capitaux propres</b>				
Découvert au début de l'exercice	-2'930.65	0.00	0.00	-2'930.65
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	-5'735.48	-5'735.48
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>-2'930.65</b>	<b>0.00</b>	<b>-5'735.48</b>	<b>-8'666.13</b>

**BAUMER**  
 & Cie S.A.  
 FIDUCIAIRE FONDÉE EN 1981

Rapport de l'organe de révision  
 sur le contrôle restreint au  
 Conseil de fondation de  
 Fondation  
 « Centre intercantonal d'information  
 sur les croyances et sur les activités  
 des groupements à caractère  
 spirituel, religieux ou ésotérique

GENEVE

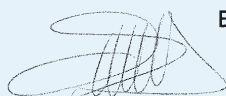
Genève, le 26 mai 2016

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Fondation « Centre intercantonal d'information sur les croyances et sur les activités des groupements à caractère spirituel, religieux ou ésotérique » pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation.



Corinne Dumonthay  
 Expert-réviseur agréé ASR  
 Réviseur responsable

BAUMER & CIE SA



Véronique Poncin  
 Expert-réviseur agréé ASR

Annexe : comptes annuels

MEMBRE DE FIDUCIAIRE | SUISSE  
 PARTENAIRE DE BONNEFOUS & CIE SA

Rue du Cendrier 24 - CP 1219 - CH - 1211 Genève 1 - T +41 22 301 29 44 - F +41 22 906 11 70 - benoit.baumer@bonnefous.ch - www.bonnefous.ch  
 TVA N° CHE-103.180.465 - CCP 17-49715-7 - IBAN CH10 0900 0000 1704 9715 7 - BIC POFICHBEXXX

---

# Revue de Presse 2015



## Janvier

### L'Eglise catholique enquête sur des abus sexuels commis dans la Broye

La presse romande nous apprend que l'Evêché de Fribourg a décidé de mandater des historiens pour enquêter sur l'Institut Marini, ancien pensionnat et orphelinat catholique du canton de Fribourg.

Le diocèse reconnaît que des maltraitements et des abus sexuels ont été commis dans cet établissement entre 1930 à 1950, alors dirigé par des prêtres diocésains.

→ « L'Eglise ouvre une enquête sur un ancien pensionnat », *24 Heures*, 14.01.2015

### Une évêque pour l'Eglise d'Angleterre

Lundi 26 janvier, la première femme révérende de l'Eglise d'Angleterre a été consacrée évêque. Parmi la communauté, des voix traditionalistes manifestent leur opposition.

→ « La première évêque de l'Eglise d'Angleterre est consacrée au milieu des controverses », *Le Courrier*, 31.01.2015

### Après les attentats de Charlie Hebdo, les Suisses s'expriment

Parmi les multiples articles qui ont suivi les attentats de *Charlie Hebdo*, la presse fait état d'une consternation générale en Suisse. Après de nombreux hommages aux victimes organisés notamment à Genève, Berne, Lausanne et Fribourg, des voix contradictoires « être ou ne pas être Charlie » se font entendre.

La presse rappelle que la lutte contre les formes de terrorisme, notamment liées au djihadisme, faisait déjà partie des priorités de la politique de sécurité en 2014. Après les attentats de Paris, Berne décide d'augmenter son budget et d'ouvrir des postes pour lutter contre les menaces terroristes. La création d'une hotline téléphonique à disposition des citoyens et parents de jeunes en voie de radicalisation a été proposée au Conseil national. A Genève, le conseiller d'Etat chargé de la sécurité, Pierre Maudet, soutient une mesure de contrôle strict des communautés. Il suggère aussi une révision pénale pour les candidats au djihad.

De leur côté, de nombreuses communautés musulmanes transmettent des messages de paix et font part de leur atterrement suite aux événements tragiques. Parmi elles, le président de l'association islamique albanaise, l'imam Mustafa Mementi, souligne qu'un meilleur contrôle des mosquées permettrait d'éviter des abus mais aussi un partage des connaissances. Contre la radicalisation dans les prisons, les imams-aumôniers sont une ressource précieuse, souligne une sociologue des religions.

→ « Consternation en Suisse », *Le Courrier*, 08.01.2015

→ « A Genève, la situation des musulmans est différentes », *La Tribune de Genève*, 10-11.01.2015

→ « Contrôlons les mosquées », *Le Temps*, 12.01.2015

→ « Ce que Berne consacre à la lutte contre le djihadisme », *24 Heures*, 22.14.2015

→ « Pierre Maudet en faveur d'un strict contrôle des communautés », *Le Courrier*, 22.01.2015

→ « A la mosquée de Lausanne, entre femmes », *Le Temps*, 23.01.2015

→ « Prisons : les imams jouent un rôle-clé », *Le Courrier*, 24.01.2015

→ « Hotline pour les familles », *Le Courrier*, 28.01.2015

## Février

### Recours contre l'interdiction genevoise de stands religieux et spirituels

Depuis novembre 2014, la Ville de Genève ne délivre plus d'autorisation aux communautés religieuses et spirituelles pour la tenue de stands dans la rue. Des organisations religieuses protestent et quatre recours sont déposés au Tribunal administratif contre cette directive.

→ « Genève est accusée de violer la liberté religieuse », *24 Heures*, 07.02.2015

### Les carnivals de Bâle et Fribourg souhaitent respecter la minorité musulmane

Le carnaval est prétexte à parodier publiquement le pouvoir et l'actualité. Par précaution, les comités d'organisation du carnaval de Bâle et de Fribourg ont demandé une retenue concernant les thématiques islamiques. D'autres villes telles que Lucerne n'ont pas édicté de recommandations.

→ « Pas d'islam au carnaval », *Le Temps*, 17.02.2015

### Un prêtre catholique uronais condamné pour avoir béni un couple homosexuel

L'évêque de Coire demande la démission du prêtre uronais qui a béni en octobre passé un couple homosexuel. Les paroissiens et les autorités communales de Bürglen (Uri) soutiennent le prêtre qui doit quitter son poste pour rejoindre un diocèse romand. Le quotidien *Le Temps* dresse alors le portrait d'une association catholique de prêtres aumôniers et personnels religieux homosexuels de Suisse, la *Verein Schwule Seelsorger Schweiz*.

→ « La très discrète association des religieux homosexuels », *Le Temps*, 23.02.2015

## Mars

### **L'interdiction tessinoise de se dissimuler le visage avalisée par le Conseil national et le Conseil des Etats**

Après le Conseil des Etats, le Conseil national valide la modification de la Constitution tessinoise visant à interdire la burqa. A ce stade, précise le quotidien *Le Temps*, seuls les tribunaux restent libres de se prononcer sur la proportionnalité d'une sanction.

→ « L'interdiction de la burqa légalisée », *Le Temps*, 12.03.2015

### **Stands religieux: le tribunal administratif déboute Genève**

Le tribunal administratif s'est prononcé contre la décision de la Ville de Genève de ne plus octroyer d'autorisation aux communautés religieuses et spirituelles de tenir un stand dans l'espace public. Il estime en effet que la décision de la Ville viole la liberté religieuse garantie par la Constitution et qu'elle est disproportionnée.

→ « Stands religieux: la Ville perd en justice », *TDG*, 24.03.2015

### **Lausanne autorise la création d'un carré musulman**

Un espace confessionnel musulman dans le cimetière du Bois-de-Vaux est accepté par la Municipalité lausannoise. Les concessions de 30 ans seront payantes, individuelles et renouvelables deux fois, au maximum. De plus, cette décision permet à d'autres confessions de faire une demande similaire.

→ « Un carré musulman au cimetière du Bois-de-Vaux », *24 Heures*, 26.03.2015

## Avril

### **Un spectacle accusé de blasphème**

Des prêtres catholiques se sont plaints aux autorités municipales d'Onex concernant un spectacle qui parodie la vie de Marie-Madeleine et de Jésus et qu'ils accusent de blasphème, de sexisme et de christianophobie. Le spectacle ne sera toutefois pas annulé.

→ « Des prêtres interviennent au Conseil municipal d'Onex », *TDG*, 23.04.15

### **Eglise scientologue inaugurée à Bâle**

La Suisse compte aujourd'hui cinq églises de scientologie, dont la dernière a été inaugurée en avril, à Bâle. L'événement a provoqué un rassemblement d'opposants composé notamment d'habitants du quartier.

→ « Manifestation d'opposants à la nouvelle église de scientologie de Bâle », *Le Nouvelliste*, 25.04.2015

## Mai

### **L'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM) et la reconnaissance des communautés religieuses**

L'UVAM a organisé ses Assises annuelles le 10 mai 2015 afin de demander l'avis de ses membres sur la pertinence de demander le statut d'intérêt public accessible aux minorités religieuses depuis janvier 2015. Les avis retenus par le quotidien *Le Temps* sont mitigés notamment en raison du référendum déjà annoncé par l'UDC.

→ « Les musulmans vaudois à l'heure du doute », *Le Temps*, 11.05.2015

### **Régime alimentaire adventiste dans deux EMS vaudois**

Le quotidien *24 Heures* consacre un article aux menus servis dans deux EMS vaudois affiliés à l'Eglise adventiste du septième jour. Ces établissements proposent en effet à leurs pensionnaires un régime sans porc -correspondant aux interdits alimentaires prévus par l'Ancien Testament- et recommandent l'abstinence d'alcool et de tabac.

→ « Des tabous alimentaires dans deux EMS vaudois », *24 Heures*, 18.05.2015

### **Un opéra censuré par le Département de l'instruction publique genevoise (DIP)**

L'Orchestre de chambre de Genève (OCG) propose régulièrement des événements musicaux aux enfants des écoles du canton. Mais, par précaution, le DIP a refusé le projet de l'opéra *L'Arche de Noé* de Benjamin Britten. Il l'a jugé « contraire au principe de neutralité religieuse » dans la mesure où il était prévu que les enfants chantent des passages de la Bible que Britten a inséré dans cette œuvre. Un autre projet devrait le remplacer.

→ « Au nom de la laïcité, l'Etat torpille « L'Arche de Noé » », *20 Minutes*, 26.05.2015

## Juin

### **L'Eglise catholique et la Gay Pride de Sion**

La Gay Pride du 13 juin dernier, n'a pas fait autant de remous que l'édition de 2001. Toutefois, des opposants religieux ont organisé un cercle de prière et un pèlerinage de réparation. L'évêque de Sion a également déclaré à la presse que l'homosexualité était « guérissable par la prière ».

→ « Au nom du Père et de la Pride », *Le Courrier*, 01.06.2015

### **Le département d'instruction publique de Genève se définit par rapport à la laïcité**

*Tribune de Genève*: la décision de retrait de l'opéra de Benjamin Britten du programme scolaire 2016-2017 pour des raisons de laïcité fait réagir la conseillère d'Etat du Département de l'instruction publique (DIP).

Elle décide de le remettre au programme, définissant clairement la mission de l'école en matière de laïcité dans une lettre aux collaborateurs du DIP. Elle précise que l'école a également pour mission l'enseignement de la diversité culturelle, sans pour autant nier les traditions judéo-chrétiennes.

→ « L'opéra de Britten censuré retrouve sa place à l'école », *TDG*, 14.06.2015

#### **Association Suisse Vigilance Islam**

Une nouvelle association vient d'être créée à Genève, annonce *Le Temps*. Sa charte, disponible sur Internet, déclare réunir « des personnes préoccupées par l'islamisation de la Suisse et de l'Europe » et estime « que l'islam représente un grand danger pour notre pays et notre civilisation ». L'association publiera prochainement une plateforme internet d'information.

→ « La pasionaria de l'anti-islam passe à l'action », *Le Temps*, 20.06.2015

### Juillet

#### **Le succès d'une technique méditative, la « pleine conscience »**

*Le Temps* consacre une page à Jon Kabat-Zinn, le père spirituel de la « pleine conscience » qui était de passage à Lucerne pour une conférence sur cette technique de méditation inspirée du bouddhisme. Aujourd'hui, cette pratique trouve de plus en plus de partisans au sein de grandes entreprises. Swisscom propose par exemple un programme de réduction du stress grâce à la pleine conscience (MBSR) à ses employés.

→ « Ici et maintenant », *Le Temps*, 14.07.2015

→ « Jon Kabat-Zinn : « Aujourd'hui quand on meurt, on ne meurt plus. On va simplement sur Internet », *Le Temps*, 14.07.2015

#### **Croyances religieuses et homophobie**

L'association Dialoguai a ouvert en juin un lieu d'hébergement d'urgence, Le Refuge Genève, destiné aux personnes rejetées par leur famille en raison de leur homosexualité. La coordinatrice du refuge met l'accent sur la religion, un motif récurrent d'exclusion. Elle est souvent à l'origine de la stigmatisation, voire de l'exclusion des homosexuels de leur famille.

→ « Jeune homo chassé par sa famille cherche toit », *TDG*, 23.07.2015

### Août

#### **L'église de scientologie bâloise soupçonnée de travail au noir**

L'Office de l'économie et du travail du canton de Bâle a effectué un contrôle des employés du nouveau centre de scientologie inaugurée en avril dernier. Selon l'article, l'employeur ne déclarerait pas l'ensemble de ses salariés, économisant ainsi le paiement de leurs cotisations sociales.

→ « Razzia bei Scientology in Basel », *Blick*, 21.08.2015

#### **« Likrat dialogue & leadership », un projet de dialogue interreligieux**

La Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) propose chaque année une semaine d'ateliers à des jeunes juifs, âgés entre 16 et 18 ans. Le projet, Likrat dialogue & Leadership, forme les participants au dialogue interculturel et interreligieux afin qu'ils puissent intervenir dans des écoles secondaires. Pour la première fois, le premier cycle de formation a lieu en Suisse romande, à Genève.

→ « Dialogue entre juifs et musulmans pour mieux combattre les préjugés », *Le Temps*, 22.08.2015

#### **Jeune élève thunoise voilée, renvoyée de l'école puis réhabilitée**

Une élève a été renvoyée de son école le jour de la rentrée scolaire pour s'être présentée voilée. La direction de l'école l'a par la suite autorisée à se présenter voilée en cours. Toutefois, elle attend que le Tribunal Fédéral rende son jugement sur l'affaire de l'écolière de St Margrethen, à Saint-Gall pour modifier ou non le règlement interne de l'école - interdisant actuellement aux élèves les couvre-chefs en classe -.

→ « L'ado voilée pourra finalement aller à l'école », *20 Minutes*, 24.08.2015

### Septembre

#### **La règle de confidentialité ne va pas de soi pour des francs-maçons valaisans**

Le Grand conseil valaisan a refusé qu'on impose aux élus francs-maçons d'annoncer leur appartenance à une loge. Dans le Valais d'autrefois, les membres des loges maçonniques étaient particulièrement discriminés par l'Eglise catholique, explique le quotidien.

→ « Les Francs-maçons ont gagné », *Le Temps*, 12.09.2015

#### **Rapport national sur la radicalisation djihadiste en Suisse**

La Haute école de Zurich a publié un rapport de recherche, dirigé par Miryam Eser Davolio, à propos du phénomène djihadiste en Suisse. Il s'agit de la première enquête de terrain complétée par des

recommandations pour la prévention et l'intervention. Quant aux personnes qui partent faire le djihad, l'étude précise qu'il n'existe pas de profil-type. On apprend par ailleurs qu'Internet et l'entourage -notamment les amis- joueraient un rôle prépondérant dans la radicalisation.

→ « Peu touchée par l'exil de jeunes djihadistes, la Suisse reste vigilante », *Swissinfo*, 22.09.2015

#### **Une scission au sein de l'Eglise de l'Unification**

Le décès du fondateur du mouvement de l'Eglise de l'Unification, Sun Myung Moon, provoque d'importants conflits autour de sa succession. Tandis que sa veuve, Hak Ja Han, reste à la tête de la communauté, leur plus jeune fils, Hyung Jin, accuse sa mère de corruption et organise un mouvement dissident appelé Sancturay Church. Il y a quelques mois, il s'est déclaré unique successeur de son père et a destitué sa mère.

→ « De l'Eglise de l'Unification à l'Eglise du Sanctuaire : naissance et justification d'un schisme », *Orbis info*, 22.09.2015

### Octobre

#### **Project Violet, prévenir les maltraitances d'enfants accusés de sorcellerie**

*Daily Mail* : l'augmentation des cas de maltraitances d'enfants accusés de sorcellerie a poussé les autorités londoniennes à mettre sur pied une unité spéciale, le Project Violet. Parallèlement, l'association « Africans Unite Against Child Abuse » dénonce l'implication des certains pasteurs dans la désignation d'enfants-sorcier.

→ « Child abuse cases involving witchcraft and exorcism are on the rise, Scotland Yard has warned », *Daily Mail*, 11.10.2015

#### **L'Eglise Jedi n'obtient pas le statut de religion en Nouvelle-Zélande**

*Tribune de Genève* : l'Eglise inspirée des films Star Wars a fait une demande de reconnaissance auprès des autorités néozélandaises qui a été refusée. Le jediisme n'obtiendra pas le statut de religion en Nouvelle-Zélande, jugé insuffisamment « structuré, convaincant et sérieux ».

→ « La religion des Jedi veut être reconnue », *TDG*, 01.10.15

### Novembre

#### **Proposition de loi sur la laïcité à Genève**

*Tribune de Genève* : le Conseil d'Etat Genevois a présenté début novembre un projet de loi sur la laïcité. Ce projet propose notamment d'étendre à toutes les communautés religieuses qui en font la demande, le droit de faire appel aux services de l'Etat pour percevoir la contribution volontaire de leurs fidèles.

A ce jour, seules les Eglises protestante réformée, catholique romaine et catholique-chrétienne bénéficient de ce service de l'Etat. Autre nouveauté, l'Etat se réserverait le droit d'interdire, pour des raisons de sécurité, le port de signes manifestant une appartenance religieuse dans les établissements publics ou subventionnés.

→ « La laïcité est trop précieuse pour la livrer au populisme », *TDG*, 06.11.2015

#### **La RTS supprime ses programmes religieux**

*Le Courrier* : en raison de restrictions budgétaires, la Radio Télévision Suisse a annoncé la suppression pour 2017 des émissions consacrées aux questions religieuses, à l'exception de la diffusion des messes et des cultes ainsi que de la chronique religieuse du « Journal du matin ». Cette mesure indignes les Eglises protestante et catholique, qui participent financièrement à leur production. Fin novembre, une pétition a été lancée pour que la direction de la RTS revienne sur sa décision.

→ « La RTS supprime ses magazines religieux », *Le Courrier*, 18.11.2015

### Décembre

#### **La conférence des évêques face aux victimes d'abus sexuels**

*Le Courrier* : lors de sa dernière assemblée, la Conférence des évêques suisses (CES), a décidé d'indemniser les victimes d'abus sexuels commis dans le contexte des activités de l'Eglise et atteints de prescription. La création de ces fonds d'indemnisation est une première en Suisse.

→ « Les cas d'abus sexuels frappés de prescription pris en compte », *Le Courrier*, 04.12.2015

#### **Portrait de prêtresses romandes**

*L'Hebdo* consacre un dossier sur les nouvelles spiritualités vécues en Suisse romande. Selon une étude universitaire récente, les spiritualités « alternatives » sont portées principalement par des femmes. Les différents portraits de chamanes, prêtresses, et guérisseuses, dépeints par le magazine, illustrent la diversité de ce milieu.

→ « Spiritualités, les nouvelles prêtresses romandes », *L'Hebdo*, 24.12.2015





---

# Les 3 dépliant de recommandation



# Recommandations à l'intention des groupes religieux ou spirituels

**Dans une démarche de prévention, le CIC propose quelques recommandations générales pour éviter ou résoudre des dysfonctionnements qui peuvent survenir dans n'importe quel groupe religieux ou spirituel.**

**Un certain nombre de problèmes peuvent être facilement évités :**

**En constituant une association** (articles 60 et suivants du code civil suisse).  
Les statuts des associations clarifient les buts et les règles de fonctionnement du groupe et évitent des malentendus. En Suisse, la création d'une association ne coûte rien et aucun enregistrement n'est requis auprès d'une administration publique. Demandez conseil à des spécialistes pour la rédaction des statuts.

**En appliquant les statuts**, notamment en organisant une assemblée annuelle, en faisant avaliser les comptes par les membres, en leur donnant la parole. Ces mesures diminuent le risque de conflits internes. Des statuts bien appliqués sont par ailleurs un garde-fou contre des dysfonctionnements. Mettez aussi à disposition des membres et du public les informations dont ils ont besoin telles que les rapports annuels, les statuts, les comptes, le coût des cotisations, la formation du (de la) responsable, les liens avec des associations caritatives, etc. **La transparence est une garantie de bon fonctionnement.**

**En étant attentif aux pressions psychologiques qui pourraient s'exercer sur les membres.** Selon la Constitution suisse, nul ne peut être contraint d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir, d'accomplir un acte religieux ou de suivre un enseignement religieux (article 15).

**En respectant le cadre légal en matière de diffusion des croyances.** Sachez que vous devez impérativement disposer d'une autorisation pour diffuser vos croyances sur la voie publique et qu'il n'est pas admis d'insister auprès des personnes qui expriment leur désintérêt. Sachez aussi que le prosélytisme est généralement interdit sur le lieu de travail et dans les écoles.

**En respectant les personnes qui s'engagent bénévolement** pour le groupe et en restant attentif à ce que cet engagement n'affecte ni leur vie personnelle ni leur vie professionnelle.

**En veillant à la santé des personnes.** Il est recommandé de ne pas interférer dans les traitements médicaux ni d'imposer des pratiques ascétiques à des personnes souffrant de problèmes de santé. En Suisse, les services de santé publique fournissent des informations sur le cadre légal de l'exercice de la médecine et des métiers de la santé.

**En ne laissant pas s'aggraver les conflits.** Le cas échéant, vous pouvez faire appel à un médiateur ou une médiatrice.

**En évitant l'isolement** et en intégrant, par exemple, une association faîtière pour bénéficier de leurs services et conseils.

**En prévenant les discriminations au sein du groupe**, en condamnant les propos racistes, antisémites, islamophobes, sexistes ou homophobes. L'ordre juridique suisse et les divers traités internationaux ratifiés par la Suisse interdisent en effet toute forme de discrimination et condamnent l'incitation à la haine.

# Recommandations à l'intention des membres et futurs-es membres de groupes religieux ou spirituels

**Dans une démarche de prévention, le CIC propose quelques recommandations générales pour éviter ou résoudre des dysfonctionnements qui peuvent survenir dans n'importe quel groupe religieux ou spirituel.**

**Un certain nombre de problèmes peuvent être facilement évités :**

**En prenant le temps de s'informer suffisamment** avant de s'engager dans un groupe religieux ou spirituel, de préférence auprès d'un organisme neutre. Il peut être utile de se documenter sur les circonstances de sa création, son fonctionnement, ses pratiques, ses croyances, la formation professionnelle du (de la) responsable, ou encore sur les charges financières et les cotisations exigées. Il est important de connaître plusieurs points de vue, de savoir si des dérives sont connues ou si le groupe religieux a fait l'objet de plaintes ou de condamnations. N'hésitez pas à demander aux responsables si les statuts de l'association, les rapports annuels ou encore les comptes sont disponibles.

**La transparence est une garantie de bon fonctionnement.**

**En faisant part de vos doutes, questions, inquiétudes à votre entourage ou au CIC.** Tout groupe religieux ou spirituel peut dysfonctionner.

**En gardant à l'esprit que vous êtes libre de quitter temporairement ou définitivement** le groupe religieux ou spirituel dans lequel vous vous êtes engagé-e. Selon la Constitution suisse, nul ne peut être contraint d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir, d'accomplir un acte religieux ou de suivre un enseignement religieux (article 15).

**En ne vous sentant pas obligé-e de suivre toutes les activités proposées.** Certaines pratiques peuvent ne pas vous convenir ou être contre-indiquées pour des raisons médicales.

**En restant vigilant-e en cas de promesse d'enrichissement.** N'hésitez pas à vous renseigner auprès du CIC avant de verser une somme d'argent.

**En modérant votre engagement.** Dans le domaine religieux et spirituel, comme dans d'autres milieux, le bénévolat peut affecter la vie personnelle et la vie professionnelle.

**En maintenant le dialogue avec vos proches.** La conversion est souvent une réalité perturbante pour les familles et les amis-es qui ont besoin de temps pour comprendre ce choix. Dans certaines situations conflictuelles, l'intervention d'un médiateur ou d'une médiatrice peut être utile.

**En étant citoyen-ne :** si vous êtes témoin de mauvais traitements, d'humiliations, de propos racistes, antisémites, islamophobes, sexistes ou homophobes ou si vous observez tout autre fait répréhensible par la loi, faites le savoir à des autorités compétentes : la Police, le Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) ou encore les services de la LAVI (Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions) vous conseilleront et garantiront la confidentialité de vos propos.

# Recommandations à l'intention des personnes inquiètes de l'engagement religieux ou spirituel d'un-e proche

**Dans une démarche de prévention, le CIC propose quelques recommandations générales pour éviter ou résoudre des dysfonctionnements qui peuvent survenir dans n'importe quel groupe religieux ou spirituel.**

**Un certain nombre de problèmes peuvent être facilement évités :**

**En évitant de généraliser.** Chaque situation est différente.

**En vous informant sur le groupe religieux ou spirituel,** les circonstances de sa création, son fonctionnement, ses pratiques, ses croyances ou le parcours professionnel des responsables. Cela vous permet de surmonter vos émotions, d'analyser la situation et de vous faire un avis plus objectif. Il est également utile de connaître plusieurs points de vue, de savoir si des dérives sont connues ou si le groupe a fait l'objet de plaintes ou de condamnations.

**En maintenant le dialogue avec la personne,** en lui posant des questions sur ce qu'elle vit, tout en évitant les questions qui blessent ou les jugements de valeur sur le groupe religieux ou spirituel qui a suscité son intérêt. Il est conseillé d'utiliser des termes neutres, d'éviter le mot « secte » dont la forte connotation péjorative peut conduire à une rupture.

**En nuanciant votre opinion** en cas d'inquiétude. Analysez les faits, distinguez les situations problématiques des situations qui vous dérangent. Les questions religieuses figurent parmi les sujets les plus sensibles ; elles sont souvent abordées de manière émotionnelle en s'appuyant davantage sur des préjugés que sur des faits.

**En gardant à l'esprit que les notions de conversion ou de dangerosité sont culturelles.** Dans notre société devenue laïque, toute pratique religieuse démonstrative ou nouvelle peut sembler suspecte, voire dangereuse.

**En évitant de culpabiliser.** Les conversions touchent tous les milieux sociaux, tous les âges, les hommes comme les femmes.

**En ne reportant pas tous les problèmes sur le groupe religieux ou spirituel :** les facteurs de mal-être sont souvent multiples.

**En donnant des conseils de base** à la personne qui s'engage dans un groupe religieux ou spirituel. Il peut être utile de lui rappeler qu'elle peut à tout moment quitter le groupe, qu'elle n'est pas obligée de signer un contrat, qu'elle peut vous faire part de ses questions et de ses inquiétudes ou encore qu'elle n'est pas obligée de tout accepter.

**En dialoguant avec les responsables religieux ou spirituels.** Il peut être judicieux, avec l'accord de la personne concernée, d'organiser une rencontre avec les responsables du groupe religieux ou spirituel pour leur faire part de vos inquiétudes.

**En envisageant une médiation.** Dans les cas de conflits, l'intervention d'un médiateur ou d'une médiatrice peut être utile.

**En restant vigilant-e** si des mauvais traitements ou des humiliations sont pratiqués, si certaines expériences ascétiques sont imposées à des personnes souffrant de problèmes de santé, si des stupéfiants sont consommés ou si certaines promesses d'enrichissement sont formulées. Il est également recommandé d'être attentif aux propos racistes, antisémites, islamophobes, sexistes ou homophobes.

© CIC 2015  
Centre Intercantonal  
d'information sur les croyances  
et sur les activités des groupements  
à caractère spirituel, religieux  
ou ésotérique

Direction de projet et rédaction  
Brigitte Knobel  
Camille Gonzales

Conception graphique & réalisation  
Manon Mello

CIC —

CIC – CENTRE INTERCANTONAL  
D'INFORMATION SUR LES CROYANCES

BOULEVARD HELVÉTIQUE 27  
CH – 1207 GENÈVE  
TÉL. : + 41 22 735 47 50  
EMAIL : [INFO@CIC-INFO.CH](mailto:INFO@CIC-INFO.CH)  
[WWW.CIC-INFO.CH](http://WWW.CIC-INFO.CH)

# CIC —

CIC – CENTRE INTERCANTONAL  
D'INFORMATION SUR LES CROYANCES

BOULEVARD HELVÉTIQUE 27  
CH – 1207 GENÈVE  
TÉL. : + 41 22 735 47 50  
EMAIL : [INFO@CIC-INFO.CH](mailto:INFO@CIC-INFO.CH)  
[WWW.CIC-INFO.CH](http://WWW.CIC-INFO.CH)